

LE QUARTIER DANTON

Ce sont deux grandes parcelles avec un historique différent qui composent le quartier « Danton » .

Dans les années 50, le cultivateur d'un terrain, au lieu-dit Saint-Rémy, situé entre le boulevard Henri Barbusse, la rue Danton et la Rue du Port aux Malades, était expulsé malgré le renouvellement récent de son bail d'exploitation. L'éviction de Léon Tellier, par ailleurs élu draveillois, donnera lieu à son indemnisation. L'Assistance Publique, propriétaire du terrain (trois mille trois cent quatre-vingt-dix m²) souhaite le céder et la Ville que soient construits des logements sociaux. C'est le Logement français (société anonyme d'habitations à loyer modéré de Paris) qui l'achète. Le cabinet d'architectes Georges Bertrand – Roger Porte établit un projet comprenant deux cents soixante logements et un centre commercial. L'accord préalable est donné par le Préfet de Seine-et-Oise le 20 novembre 1961. Une convention a été signée avec la commune le 23 octobre 1962 prévoyant que 30% des logements seraient destinés à des rapatriés, 60 % attribués par la ville et 10 % par la société HLM. Le permis de construire est accordé par le Préfet le 21 juin 1963 pour la construction de deux cent trente-deux logements, répartis en onze bâtiments de forme carrée, de quatre étages et d'un centre commercial. L'opération réalisée, le certificat de conformité fut accordé le 13 février 1969. La résidence dont la disposition des bâtiments évite toute circulation de transit, comprend quatre allées qui ceignent l'ensemble : floral, germinal, messidor et prairial.



De 1840 à 1940, les Pécoul puis les d'Origny successivement propriétaires du château de Villiers achetaient d'étroits terrains (anciennes vignes découpées au fil des héritages) autour de leurs terres. En 1954, lors de la vente du domaine à la Caisse des Dépôts, cette dernière ne souhaitait acquérir qu'une seule parcelle. Vers 1970, un promoteur privé négocia avec François d'Origny et les autres propriétaires, l'achat des parcelles du coteau situé à l'extrémité de la rue des Haies Saint-Rémy. Il y édifia la résidence du Rôle (un immeuble de soixante appartements en copropriété) et les Jardins de Seine (quatre immeubles soit quatre-vingts appartements en copropriété). Les terrains appartenant à François d'Origny ne furent pas réglés en espèces mais par attribution de lots dans les copropriétés.

